Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20250507-D45-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/05/2025

DELIBERATION N° 45 /2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 5 MAI, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT,** Maire.

DATE DE CONVOCATION
26 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE
28 avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** – Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Didier **PAPELOUX.**

EXCUSÉS : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE**,** Monsieur Germain LELARGE, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Anne JOSEPH,
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

En exercice	14
Présents	12
Votants	11

Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDS)
Adhésion 2025

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'il est nécessaire d'adhérer à l'ANDS pour un montant de 61€ (moins de 1 000 habitants) en 2025.

Cette association, regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, aide et facilite les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement. Les objectifs principaux sont :

- Resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, u compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des

équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

- Constituer un organe de réflexion consultative en matière de gestion, d'organisation des activité physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Il faut également désigner un représentant de Villerville à l'ANDS et autoriser monsieur le Maire à renouveler cette adhésion pendant la durée de son mandat.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, par 11 voix pour et une abstention, des membres présents ou représentés,

AUTORISE l'adhérer à l'ANDS pour l'année 2025 pour un montant de 61€.

DESIGNE Madame Corinne DROUEN, représentant de Villerville à l'ANDS.

AUTORISE monsieur le Maire à renouveler cette adhésion pendant la durée de son mandat.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT